

DEPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 septembre 2019

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35

L'an deux mille dix-neuf le vingt-six septembre à dix-neuf heures trente.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le dix-neuf septembre deux mille dix-neuf, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

### OBJET

REALISATION D'UN  
CADASTRE  
SOLAIRE SUR LA  
VILLE DES LILAS.

#### PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA à partir de 20h15, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Christophe PAQUIS, Delphine PUIER, Guillaume ROUSSEAU, Sandie VESVRE, Georges AMZEL, Sonia ANGEL, Claude COLLIN, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

#### ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Roland CASAGRANDE par Liliane GAUDUBOIS, Madeline DA SILVA par Arnold BAC jusqu'à 20h15, Isabelle DELORD par Camille FALQUE, Farida FEKAR par Nathalie BETEMPS, Gérard MESLIN par Malika DJERBOUA, Narcisse NGAKA par Christian LAGRANGE, Irina SCHAPIRA par Guillaume LAFEUILLE, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Marlène UZAN par Valérie LEBAS, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS, Mathieu AGOSTINI par Marie-Geneviève LENTAIGNE, Jean-François DEBYSER par Sonia ANGEL.

SECRETAIRE : Christophe PAQUIS.

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20190926-D119-19-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2019  
Date de réception préfecture : 27/09/2019

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2019****OBJET : REALISATION D'UN CADASTRE SOLAIRE SUR LA VILLE DES LILAS.****LE CONSEIL,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,  
**VU** la loi n°2010-788 du 12 juillet dite loi « Grenelle 2 », portant engagement national pour l'environnement,

**CONSIDERANT** les objectifs et les actions présentés dans le cadre de la stratégie Energétique, notamment en matière d'alternative aux énergies fossiles,

**CONSIDERANT** le développement des moyens de production d'énergies renouvelables et le potentiel solaire des toitures en Ile de France,

**CONSIDERANT** l'engagement de la municipalité dans le développement d'énergies alternatives aux énergies fossiles,

**CONSIDERANT** qu'un cadastre solaire constitue un outil de type carte interactive consultable en ligne, permettant de visualiser le potentiel solaire des toitures des bâtiments du territoire,

**VU** le rapport du représentant légal,

**VU** l'avis de la commission compétente,

**VU** les statuts de l'association Energie Partagée,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la réalisation d'un cadastre solaire sur le territoire des Lilas et sa mise en ligne.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

**ARTICLE 3 : DIT** que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine Saint Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal des Lilas et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme

Le Maire des Lilas,

**Daniel GUIRAUD**

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le 03 OCT. 2019  
(pendant une durée continue de 2 mois)



Délibération votée par :
Voix pour : 35
Voix contre
Abstentions
NPPV

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20190926-D119-19-DE
Date de télétransmission : 27/09/2019
Date de réception préfecture : 27/09/2019